

Le 15 juin 2009

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet et Robert Pilote, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Laurent Habel, conseiller. Messieurs Germain Tremblay et Yvon-Paul Morissette étaient absents avec motivation.

Rés. 09-256
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 09-257
Adoption
règl. #09-582

Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-582 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour remplacer la zone CR/AA1 par les zones RA/A10, RA/A11, RA/A12, RA/B10 et modifier la zone PB3. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 09-258
Adoption
règl. #09-583

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-583 modifiant le règlement #05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour soumettre les zones RA/A10, RA/A11, RA/A12, RA/B10 et PB3 à l'application du règlement et modifier les normes pour les zones RA/BB1, RA/BB2 et RB3. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 09-259
Adoption
règl. #09-584

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-584 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour diminuer la largeur des terrains pour les habitations unifamiliales jumelées dans les zones RA/BB1, RA/BB2 et RB3. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Période de
questions

La période de questions a débuté à 19 heures 05 et s'est terminée à 19 heures 18.

Levée de l'assemblée à 19 heures 18.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.